

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN



DU LUNDI 19 AU VENDREDI 23
OCTOBRE 2020

La date limite d'inscription
est le 18 septembre 2020

ORGANISATION

1) Déroulement de la journée

8h30 : Accueil

8h45 : Début des activités (garderie possible dès 7 h 00)

12h00 : Repas

13h30 : Accueil

13h45 : Reprise des activités (accueil possible dès 13 h 30)

17h30 : Fin de la journée (garderie possible jusque 18 h 30)

2) Le planning d'animation vous sera communiqué sur les différents lieux d'accueils.

3) Pique-nique

Les enfants non inscrits à la cantine devront prévoir un pique-nique pour chaque sortie.

Pour les enfants inscrits à la cantine, un panier repas leur sera préparé.

4) Goûter

Le goûter est fourni par la mairie.

CONSIGNES D'ORDRE GÉNÉRAL

- A) Il est demandé aux parents de respecter les horaires du centre pour faciliter l'accueil et les préparations de début de journée :
- de 8 h 30 à 12 h 00 (garderie possible de 07 h 00 à 8 h30).
 - de 13 h 30 à 17 h 30 (garderie possible jusque 18 h 30).
- Si les parents n'ont pas repris leurs enfants à 17 h 40, ils seront directement mis en garderie et la garderie sera facturée.**
- B) Les enfants âgés de 3 à 6 ans compris seront accueillis à l'Ecole Loridan où les lieux auront été aménagés.
Les enfants âgés de 7-15 ans au service jeunesse ainsi que la garderie.
- C) Il est recommandé aux parents de munir leurs enfants d'un chapeau ou d'une casquette et vêtements de rechange surtout pour les enfants âgés de 3 à 6 ans et d'une bouteille d'eau.
- D) Tout port d'objet de valeur (chaîne - médaille - gourmette) sera aux risques et périls des parents. La municipalité se décharge de toute responsabilité sur ce point.
Les enfants auront l'interdiction d'amener du matériel et/ou des jeux.
- E) Aucun enfant ne peut sortir du centre sans être accompagné, à moins d'avoir transmis au préalable une autorisation des parents.
- F) Pour toute sortie anticipée de l'enfant, les parents devront signer une décharge pour avoir l'autorisation de sortie.

Pour établir une bonne relation entre les parents et l'équipe d'animation, nous vous invitons dès que vous le souhaitez à rencontrer le directeur, ou l'animateur de votre enfant de manière à échanger et dialoguer ensemble.
Numéro de téléphone : 03-20-07-91-13,

RETRAIT DE DOSSIER ET INSCRIPTIONS

DU LUNDI 14 AU VENDREDI 18 septembre 2020
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 pour la période du 19 au 23 octobre
2020 ou par mail : periscolaire@hallennes.fr

Inscription obligatoire : il est indispensable de nous donner l'intégralité des présences pour les commandes de repas et réservations diverses.

- Votre enfant ne sera pas accepté, s'il n'a pas été inscrit au préalable aux dates indiquées. Il est important de respecter ces dates pour que l'équipe d'animation puisse planifier au mieux les activités.

- La facturation vous sera transmise par courrier courant Novembre 2020, toute réservation sera facturée **(pour les défauts d'inscription, de paiement et de non respect des horaires des pénalités seront appliquées).**

Attention, les cartes de quotient familial n'étant plus éditées par la CAF, il sera nécessaire de se munir d'une attestation délivrée par la caisse, afin de pouvoir bénéficier du tarif dégressif établi en fonction de celui-ci. Les attestations de quotient familial 2019 ne seront pas acceptées.

TARIFS 2020

Tarifs de l'Accueil loisirs sans hébergement
Paiement possible par C.E.S.U, pour les moins de 6 ans

Tranche	Quotient familial	Tarif journalier hallennois sans repas et avec le gouter	Tarif journalier hallennois avec repas et le gouter	Tarif journalier non-hallennois sans repas et avec le gouter	Tarif journalier non-hallennois avec repas et le gouter
I	0 à 500	5,00 €	7,10 €	10,00 €	13,20 €
II	501 à 591	6,00 €	8,30 €	12,00 €	15,60 €
III	592 à 728	7,00 €	9,60 €	14,00 €	18,00 €
IV	729 à 865	8,00 €	10,90 €	16,00 €	20,40 €
V	866 et +	10,00 €	13,20 €	20,00 €	24,90 €

Tarifs de la garderie (**La garderie s'effectuera au service jeunesse**) Paiement possible par C.E.S.U.

Tranche	Quotient familial	Tarifs hallennois	Tarifs non hallennois
I	0 à 500	1,10 €	2,20 €
II	501 à 591	1,20 €	2,40 €
III	592 à 728	1,30 €	2,60 €
IV	729 à 865	1,40 €	2,80 €
V	866 et +	1,50 €	3,00 €

Pénalités de non paiement :

-Cantine : 5 euros/repas

-Garderie : 5 euros /jour

-Accueil de loisirs sans hébergement : 5 euros/jour

TOUS LES SERVICES SERONT FACTURES EN NOVEMBRE

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
DU 19 AU 23 OCTOBRE 2020**

FICHE D'INSCRIPTION

Numéro d'allocataire (Caisse d'Allocations Familiales) :

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Lieu : Sexe :

Adresse :

Niveau scolaire de l'enfant pour l'année scolaire 2020/2021:

Présence (1)

	Lundi 19/10	Mardi 20/10	Mercredi 21/10	Jeudi 22/10	Vendredi 23/10
Présence centre					
Présence cantine					

(1) Cocher les présences de votre enfant

Signature des Parents:

AUTORISATION MÉDICALE

Je soussigné.....autorise, le directeur de l'accueil loisirs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou de maladie (hospitalisation...).

Fait à Le.....

SIGNATURE :

Les différentes fiches (d'inscription, sanitaire et parentale) sont à rendre impérativement lors de l'inscription.